

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-**

Siège social : Rue Hédi Noura -1001 Tunis-

Dans le contexte actuel de l'épidémie de coronavirus, la Société Tunisienne de Banque vous annonce que son Assemblée Générale Ordinaire prévu pour le 22 Avril 2020 devrait se tenir à distance sans présence physique des actionnaires. Néanmoins tout actionnaire désirant assister physiquement doit se conformer aux dispositions de sécurité sanitaires, les structures de la Banque mettront, dans le cadre de l'organisation de l'assemblée, les moyens nécessaires pour veiller au respect de ces procédures.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires sont fixées en application stricte des impératifs sanitaires et conformément aux mesures prises par le CMF en date du 13 Mars 2020 afférentes à ce sujet.

En conséquence les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations à distance, via un vote exprimé par courrier officiel, ou donner pouvoir à la Présidente de l'Assemblée, ou à tout actionnaire présent physiquement, dont le représentant des actionnaires minoritaires.

Les actionnaires sont invités à consulter notre site web à l'adresse suivante : [www.stb.com.tn](http://www.stb.com.tn) pour s'enregistrer, et accéder ainsi à la plateforme dédiée, et ce pour consulter les documents de l'assemblée mis à leurs dispositions notamment le formulaire spécial de vote.

Nous informons nos actionnaires qui désirent assister à distance aux travaux de l'assemblée de demander le lien d'accès qui leur sera communiqué par mail pour leur permettre de suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, d'interagir et poser des questions et avoir les réponses directement.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.